



Juin 2012

Madame, Monsieur,

Comme vous-même, de nombreux chefs d'entreprise nous ont fait part de leur souhait d'effectuer une action de formation sur l'exercice 2012.

Nous avons constaté, depuis les trois dernières années, que les besoins fondés en formation des chefs d'entreprise non-salariés sont de plus en plus nombreux :

Constat du développement de L'AGEFICE :

| | |
|------|------------------|
| 2009 | 39 352 dossiers |
| 2010 | 47 743 dossiers |
| 2011 | 56 584 dossiers, |

soit 43.7 % d'augmentation de dossiers pour une collecte quasi stable tous les ans.

Face à cette situation, l'AGEFICE est dans l'impossibilité de mettre en adéquation les demandes de financement reçues et la collecte relative à la formation professionnelle.

De ce fait, et malgré de multiples démarches, la demande d'ajustement de la contribution par rapport aux besoins, votée à l'unanimité par l'ensemble des administrateurs de l'AGEFICE, n'a pas encore abouti. Nous nous sommes donc trouvés dans l'obligation de suspendre provisoirement le traitement des dossiers.

Conscients des difficultés engendrées par cette décision, et soucieux de satisfaire au mieux vos besoins, nous poursuivons notre action avec l'appui de vous tous.

Avec nos remerciements pour l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments cordiaux.

AGEFICE